

# #9

## Une planification urbaine favorable à la biodiversité



# #9

## Une planification urbaine favorable à la biodiversité



- ▶ Avec :
  - Céline HAYOT
  - Edouard MASSONNEAU
- ▶ Présenté par Agnès HENNEQUIN



**audat.var**  
AGENCE D'URBANISME  
DE L'AIRE TOULONNAISE ET DU VAR

# L'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement [ARBE] en quelques mots



Une agence publique régionale (syndicat mixte) née il y a 42 ans

**Mission principale : Mobiliser tous les acteurs et accompagner les territoires dans la transition écologique et de la préservation de la biodiversité**

Une équipe de 38 agents



# 4 champs d'intervention



- Accompagner les collectivités dans leur démarche via du conseils, des formations, des labels



- Informer et former les acteurs aux enjeux de la biodiversité et de la transition écologique

Des dispositifs de sensibilisation : Chemins de la biodiversité, aires éducatives, Biodiv'tour, formation Life Nature for City



# 4 champs d'intervention



## ❑ Améliorer et valoriser les connaissances sur l'environnement et la biodiversité

3 Observatoires régionaux : Biodiversité, Eau et Education à l'environnement et au DD

## ❑ Animer des réseaux de gestionnaires

- 2 Réseaux des gestionnaires : milieux aquatiques et espaces naturels

- 2 Programmes de coopération : Life Habitats Calanques, Programme Biodiv'Alp

### En chiffres (2020)

- 165 collectivités accompagnées
- 108 labellisés 2018/2020
- 14 évènements soit + 1000 participants
- 3000 participants à nos 4 communautés métiers et 115 membres de réseaux

# L'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement [ARBE] en quelques mots



Un site internet

[www.arbe-regionsud.org](http://www.arbe-regionsud.org)



les webinaires

1 HEURE

pour comprendre et agir

LE CONCEPT

une présentation en direct d'outils et de dispositifs sur des sujets d'actualité.

Un jour fixe : 1 ou 2 mardi par mois de 13:00 à 14:00

- # 7 > 21 septembre Quelle communication sur les risques inondations ?
- # 8 > 19 octobre Les espèces exotiques envahissantes : quels impacts ? Quelles solutions ?
- # 9 > 16 novembre Une planification urbaine favorable à la biodiversité, c'est possible ?
- # 10 > 30 novembre Ma cantine autrement : l'expérience de la Ville de Montpellier »
- # 11 > 14 décembre Lancer sa démarche locale de développement durable



Des temps d'information courts, réguliers, sur des sujets ciblés

Pour connaître l'ensemble de nos événements inscrivez vous à notre newsletter :

[arbe-regionsud.org](http://arbe-regionsud.org)



- ▶ Introduction
- ▶ Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité territoriale (SRADDET), un socle régional pour la prise en compte de la biodiversité
  - Céline HAYOT, Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ▶ La biodiversité dans les documents de la planification : le rôle des SCoT et des chartes de Parcs naturels régionaux et des Plans locaux d'urbanisme (intercommunaux)
  - Agnès HENNEQUIN, ARBE
- ▶ Exemples de prise en compte à l'échelle locale
  - Edouard MASSONNEAU, AUDAT





## ▶ Introduction

- ▶ Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité territoriale (SRADDET), un socle régional pour la prise en compte de la biodiversité

- Céline HAYOT, Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

- ▶ La biodiversité dans les documents de la planification : le rôle des SCoT et des chartes de Parcs naturels régionaux et des Plans locaux d'urbanisme (intercommunaux)

- Agnès HENNEQUIN, ARBE

- ▶ Exemples de prise en compte à l'échelle locale

- Edouard MASSONNEAU, AUDAT



- ▶ Biodiversité : un déclin qui se confirme

« à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine »

*Rapport de l'IPBES de 2019*

- ▶ Des espèces liées aux espaces naturels... mais pas seulement !

Evolution PACA

Source : STOC, CEN PACA

**-34%**

**espèces de  
milieux bâtis**

entre 2001 et 2019

**-35,6%**

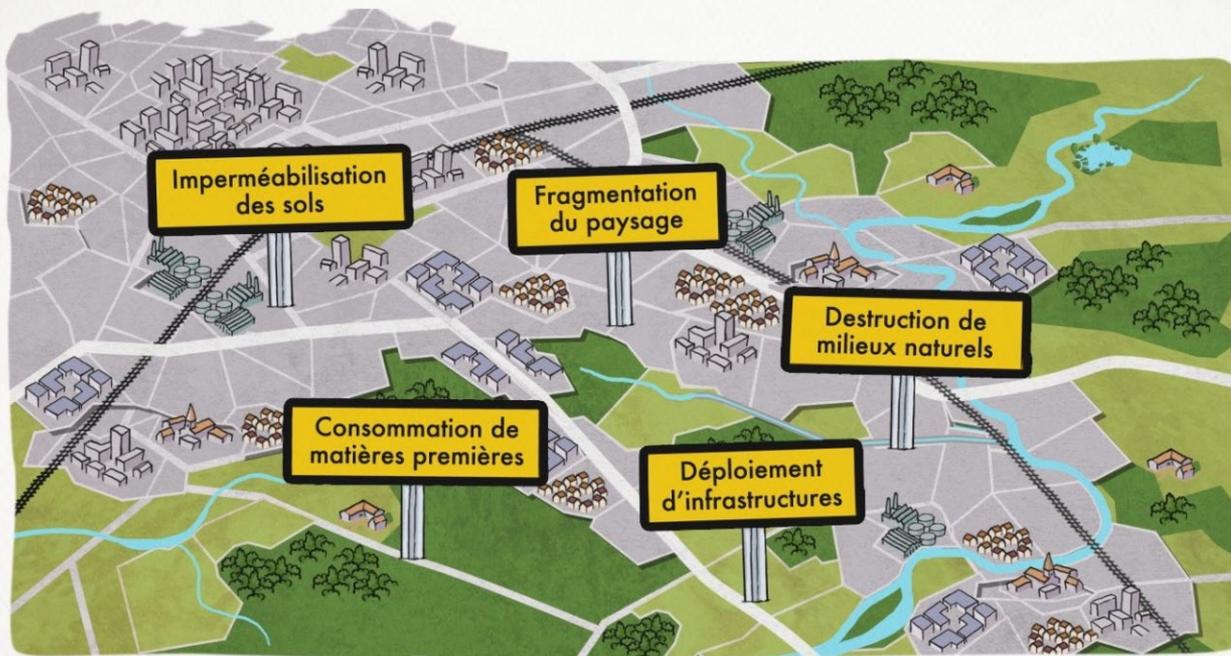
**espèces  
généralistes**

entre 2001 et 2009





## L'urbanisation croissante affecte la biodiversité



**cause  
n°1**

artificialisation  
des sols

**X4**

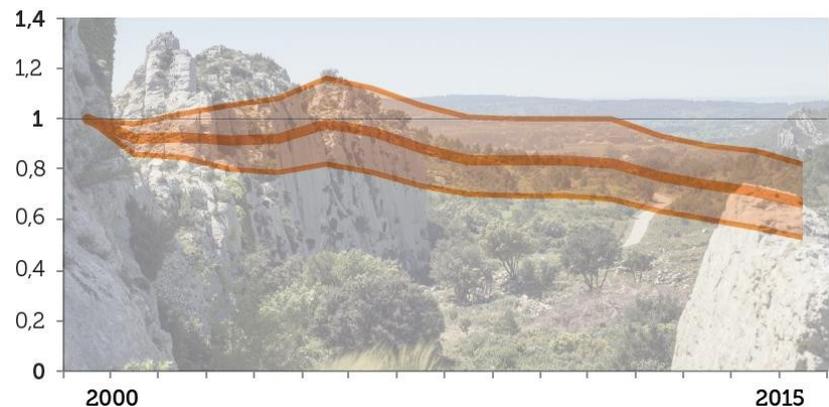
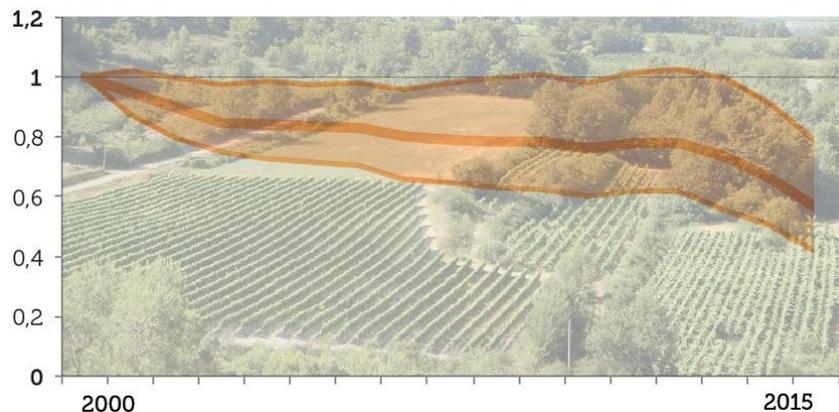
rythme d'artificialisation  
par rapport à  
l'augmentation de la  
population en France

**Zéro**

artificialisation  
nette des sols

Objectif fixé par le  
gouvernement dans son  
Plan biodiversité

- Région Sud : **6,48%** sous protection réglementaire et **51%** sous protection contractuelle ou foncière
  - Constat sans appel : déclin qui se poursuit, diminution des effectifs pour les espèces communes ( agricoles, Provence intérieure)

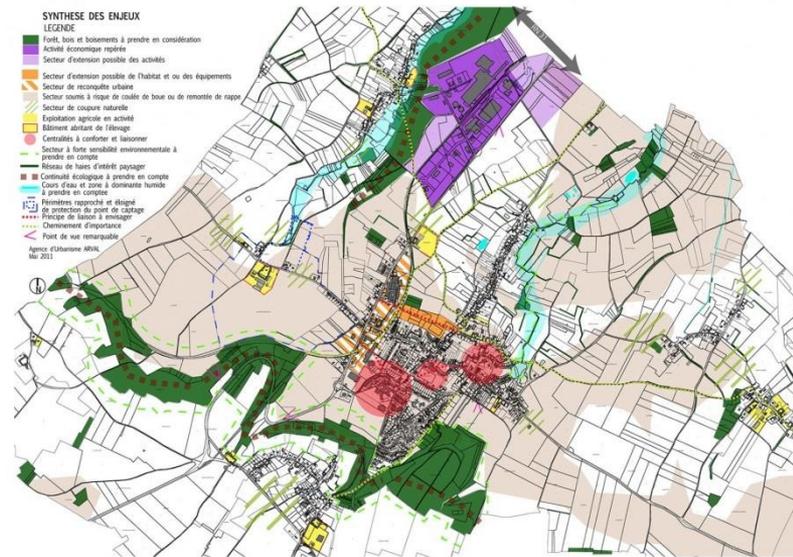


**=> Planification = outil complémentaire aux autres mesures de préservation**



## Qu'est-ce que la planification ?

- Organise l'aménagement de l'espace sur les territoires.
- Documents élaborés par les collectivités territoriales ou par leurs groupements





## Qu'est-ce que la planification ?

- Une opportunité pour formuler ou pour retranscrire **le projet de territoire** de la collectivité
- Objectifs :
  - contrôler l'évolution des territoires et **maîtriser leur développement** urbain ;
  - et, chacun à leur échelle, **donner un cadre aux projets** d'aménagement.

# #9 | Introduction

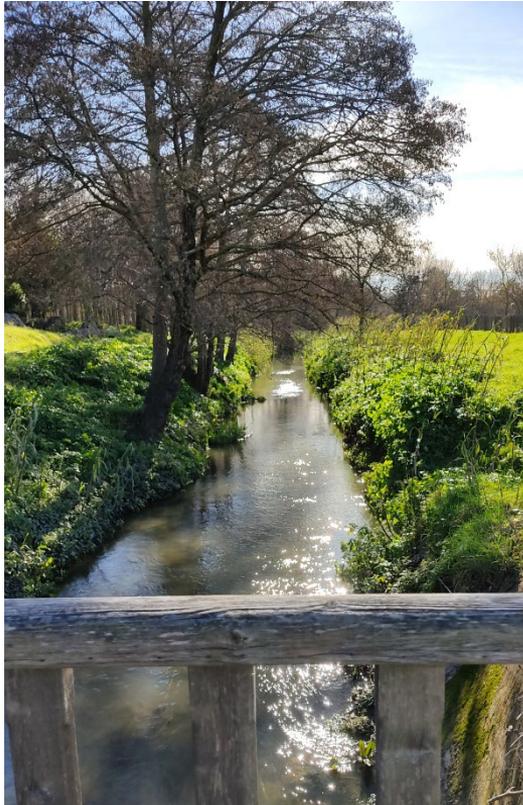


- Nécessité de croiser et de concilier de nombreux enjeux et thématiques





- La biodiversité : une contrainte ?





**-3 à -10°C**

diminution de la  
température  
ambiante de l'air  
grâce à la végétation



**17%**

plus-value d'un  
appartement  
situé à moins de 200m d'un  
espace vert urbain



**150 kg**

CO2 absorbé par un  
arbre en un an  
soit 1000 km en voiture



**600**

moustiques  
mangés par une  
chauve-souris  
en 1 heure



- ▶ Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité territoriale (SRADDET), un socle régional pour la prise en compte de la biodiversité
  - Céline HAYOT, Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ▶ La biodiversité dans les documents de la planification : le rôle des SCoT et des chartes de Parcs naturels régionaux et des Plans locaux d'urbanisme (intercommunaux)
  - Agnès HENNEQUIN, ARBE
- ▶ Exemples de prise en compte à l'échelle locale
  - Edouard MASSONNEAU, AUDAT





- ▶ **Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité territoriale (SRADDET), un socle régional pour la prise en compte de la biodiversité**
  - Céline HAYOT, Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur
  
- ▶ **La biodiversité dans les documents de la planification : le rôle des SCoT et des chartes de Parcs naturels régionaux et des Plans locaux d'urbanisme (intercommunaux)**
  - Agnès HENNEQUIN, ARBE
  
- ▶ **Exemples de prise en compte à l'échelle locale**
  - Edouard MASSONNEAU, AUDAT





- ▶ Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité territoriale (SRADDET), un socle régional pour la prise en compte de la biodiversité
  - Céline HAYOT, Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ▶ La biodiversité dans les documents de la planification : le rôle des SCoT et des chartes de Parcs naturels régionaux et des Plans locaux d'urbanisme (intercommunaux)
  - Agnès HENNEQUIN, ARBE
- ▶ Exemples de prise en compte à l'échelle locale
  - Edouard MASSONNEAU, AUDAT



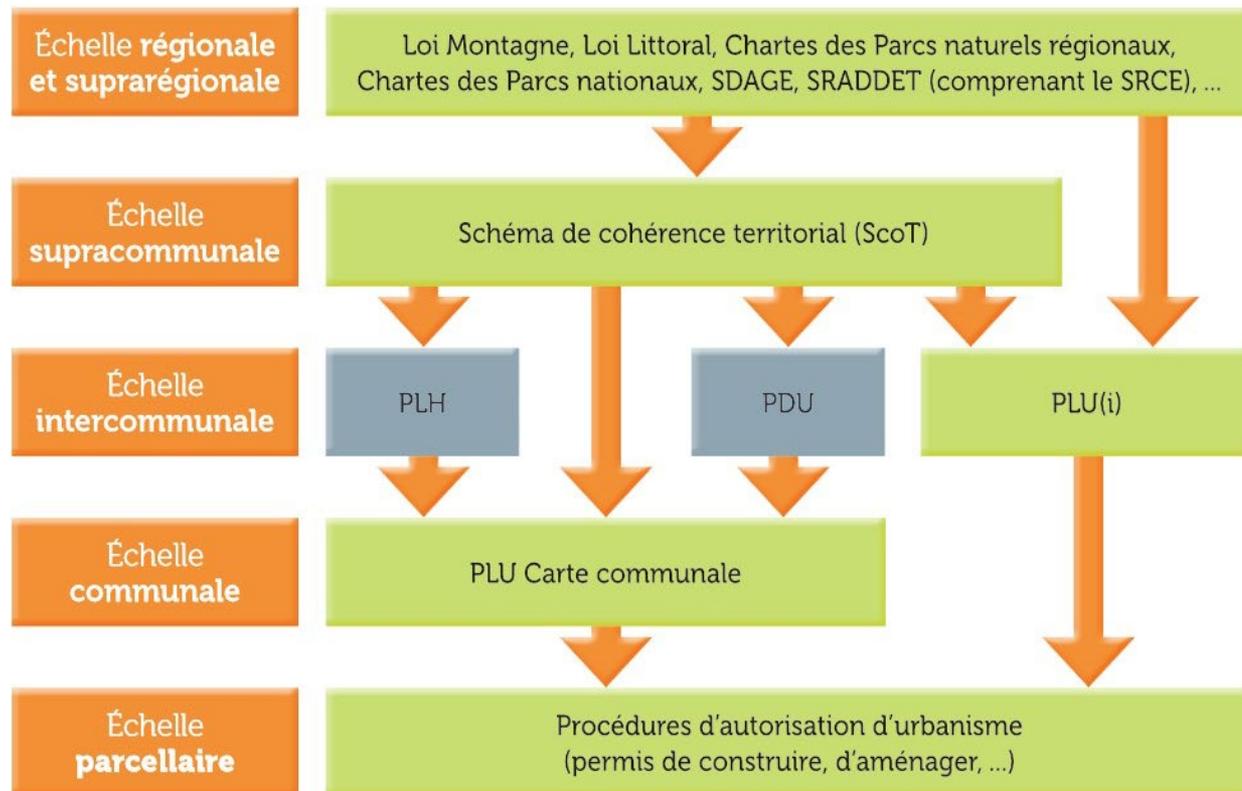


- ▶ Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité territoriale (SRADDET), un socle régional pour la prise en compte de la biodiversité
  - Céline HAYOT, Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ▶ **La biodiversité dans les documents de la planification : le rôle des SCoT et des chartes de Parcs naturels régionaux et des Plans locaux d'urbanisme (intercommunaux)**
  - Agnès HENNEQUIN, ARBE
- ▶ Exemples de prise en compte à l'échelle locale
  - Edouard MASSONNEAU, AUDAT





- Hiérarchisation des documents "plans et programmes" (en vert, documents traitant de la thématique "biodiversité").







## Pièces constitutives d'une Charte de PNR :

- **Rapport** (orientations, mesures, dispositif de suivi et d'évaluation, modalités de concertation)

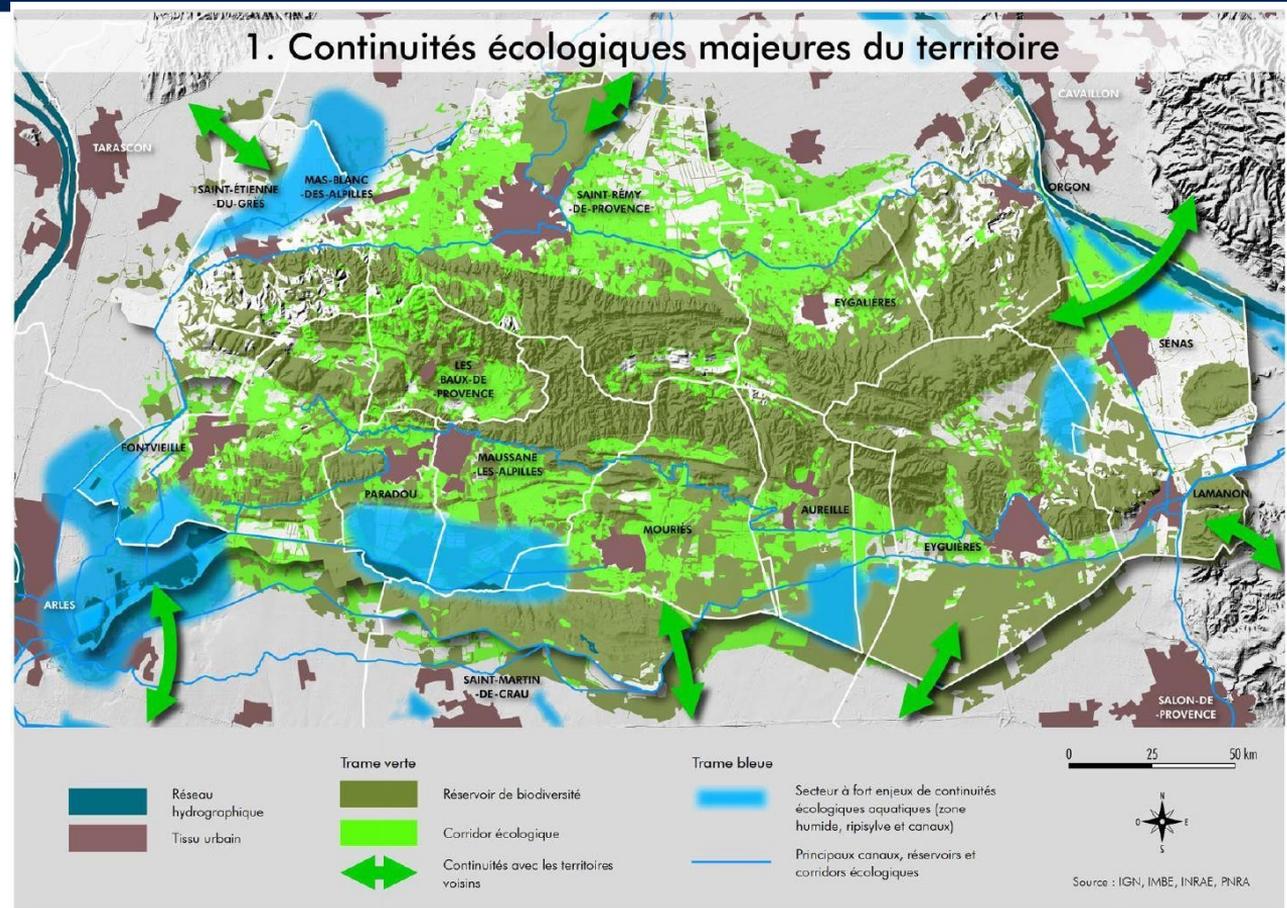
« En particulier, les objectifs de qualité paysagère sur le territoire du parc et **les objectifs en matière de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques sont définis** »

- **Plan de Parc** (zones où s'appliquent les différentes mesures de la Charte)  
=> **TVB obligatoire**

- **Annexes** (non opposables)

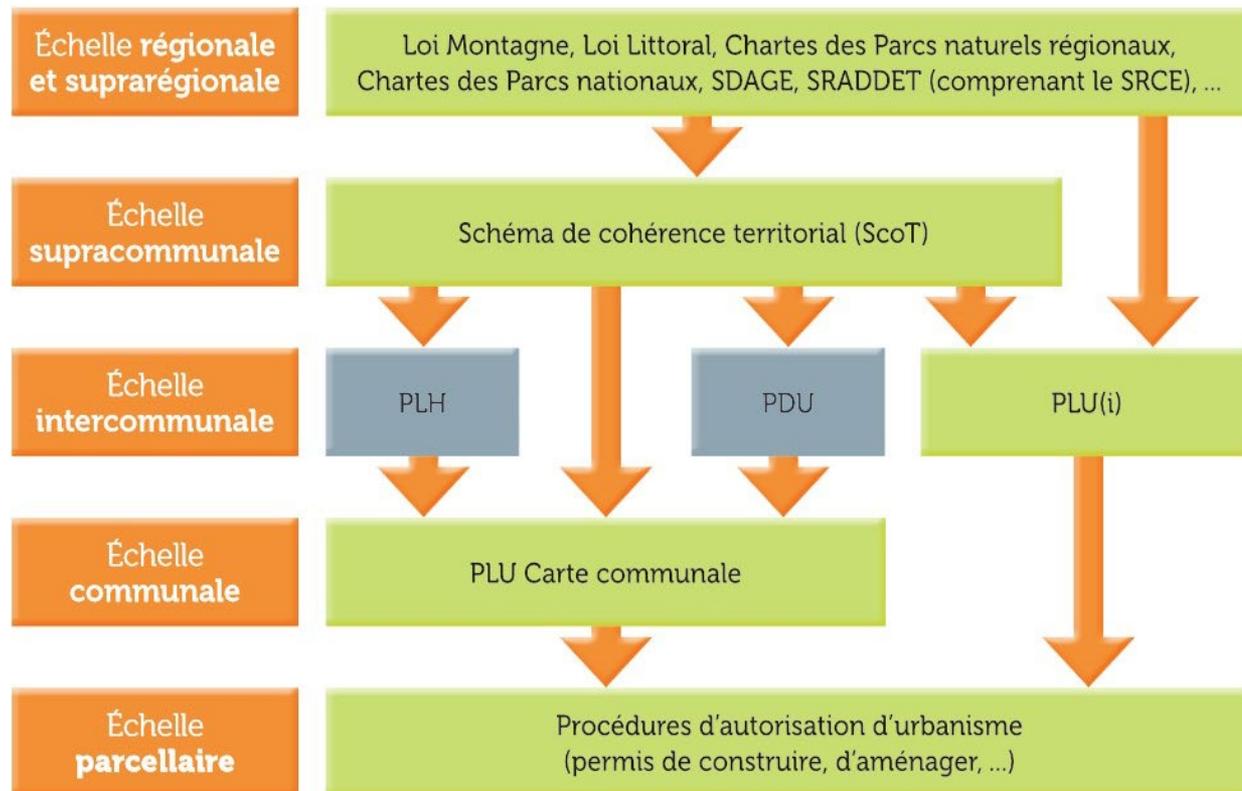


## La TVB des Alpilles





- Hiérarchisation des documents "plans et programmes" (en vert, documents traitant de la thématique "biodiversité").





## Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

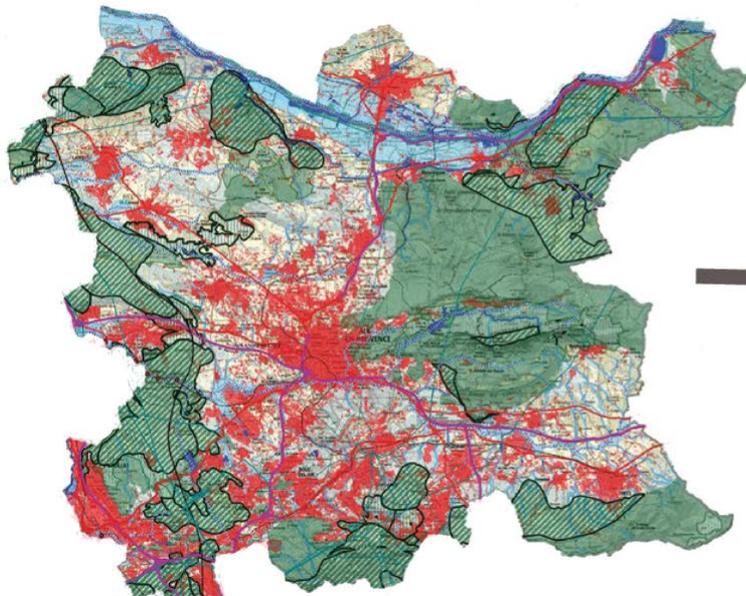
- ▶ Un document « intégrateur » => les PLU(i) peuvent se baser juridiquement sur le SCoT
- ▶ Un projet stratégique partagé pour l'aménagement d'un territoire intercommunal
- ▶ Doit respecter les principes de développement durables
- ▶ Opposable aux PLU(i) et cartes communales (compatibilité)



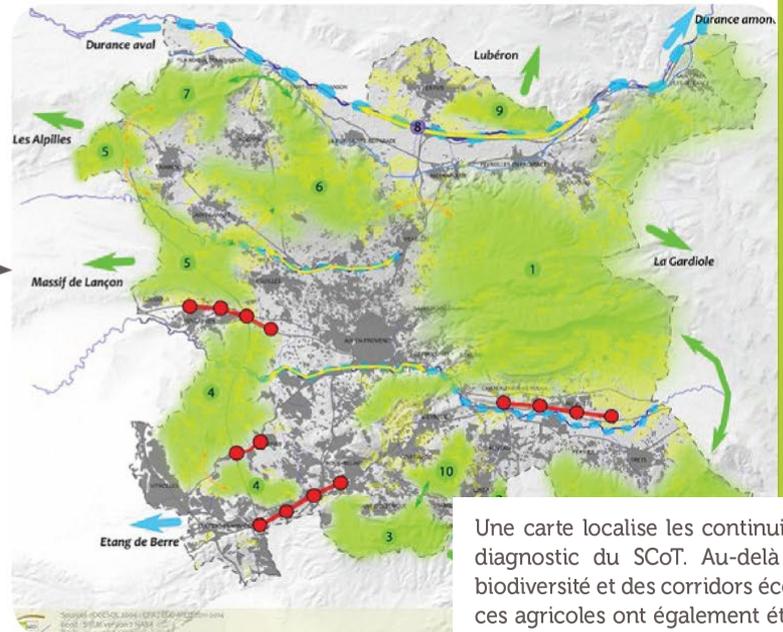
## Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

- ▶ Une échelle cohérente pour définir la trame verte et bleue

SRCE PACA : Assemblage des planches 5, 6, 8 et 9 de la carte 3 :  
Objectifs assignés aux éléments de la TVB.



Synthèse des continuités écologiques  
EIE du SCoT du Pays d'Aix



Une carte localise les continuités écologiques du diagnostic du SCoT. Au-delà des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, les espaces agricoles ont également été identifiés comme "espaces de perméabilité" (en jaune sur la carte).



## Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

- ▶ La trame verte et bleue : une orientation du PADD

### LA TVB AU CŒUR DU PADD<sup>2</sup> DU SCOT

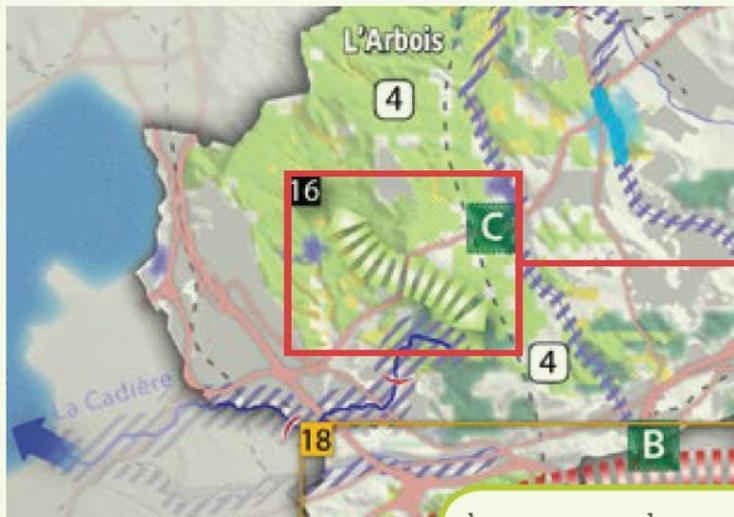
Une des grandes orientations du PADD du Pays d'Aix est d'assurer le bon fonctionnement de sa TVB. Elle est assortie de 5 objectifs complémentaires permettant de répondre au plan d'action stratégique du SRCE :

- Ralentir le processus de fragmentation des espaces naturels, agricoles et des paysages,
- Protéger voire restaurer les continuités écologiques du territoire,
- Inscrire le territoire dans les continuités écologiques métropolitaines et régionales,
- Encourager la perméabilité biologique dans l'espace urbain,
- Faire de la trame verte et bleue un vecteur de découverte et de valorisation touristique.



## Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Exemple : Zoom cartographique sur le corridor n°16 identifié par le DOO. Ce corridor correspond également au secteur prioritaire de l'Arbois/TGV identifié par l'action 10 du plan d'action stratégique du SRCE ciblant les infrastructures linéaires.



Les zooms sur les corridors écologiques permettent au SCoT de localiser précisément les espaces naturels, agricoles ou forestiers à préserver, en application de l'article L 140-10\* du CU.



## Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

### ► Exemples de prescriptions opposables aux PLU(i)

- Les cultures doivent être perméables pour permettre la libre circulation de la petite faune : les murs bahuts sont proscrits à l'exception des murs traditionnels en pierre sèche de 80 cm maximum, les mailles inférieures des grilles et grillages doivent être d'au moins 20 cm.

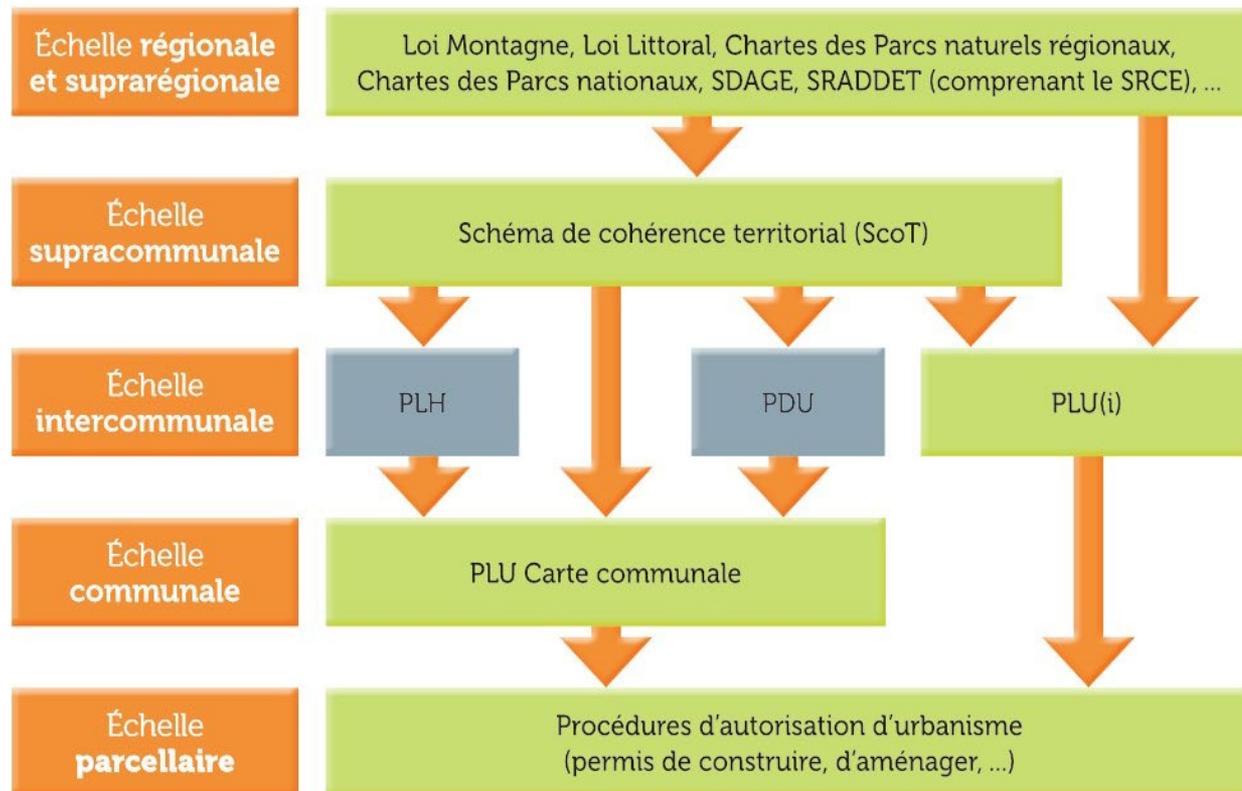
- Toute construction est interdite dans les réservoirs de biodiversité, sauf si ladite construction est liée et nécessaire à la gestion des milieux naturels ou semi-naturels.

- Les arbres et bosquets isolés doivent être préservés, à condition que les contraintes d'exploitation le justifient et que leur suppression soit compensée à valeur équivalente.

- Dans les ripisylves, la continuité du boisement doit être assurée par le maintien des arbres de haute tige. L'aménagement de cheminements est interdit sur les berges pour les protéger du piétinement.



- Hiérarchisation des documents "plans et programmes" (en vert, documents traitant de la thématique "biodiversité").

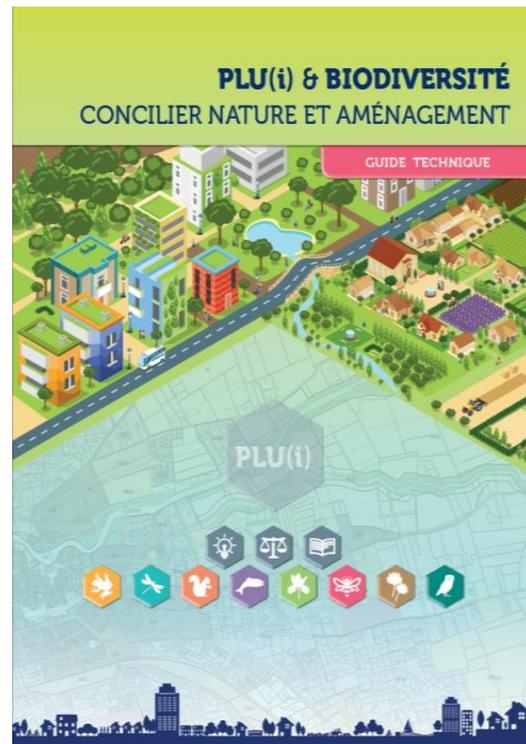




- ▶ Les PLU et PLUi, des outils ciblés pour préserver la biodiversité sur les territoires
  - ▶ Code de l'Urbanisme oblige à la prise en compte de la biodiversité et des continuités écologiques dans les projets urbains
  - ▶ Se traduit dans tout le document d'urbanisme

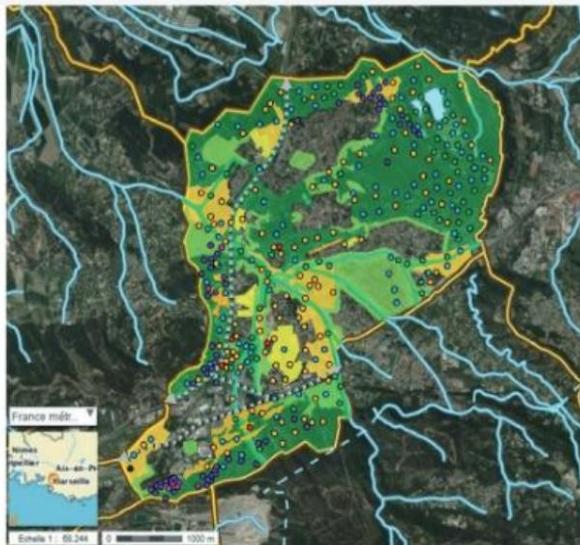


- ▶ Le PLU ou PLUi :
  - ▶ Echelle locale ou intercommunale (i)
  - ▶ Objectif de développement durable et équilibré du territoire
  - ▶ Fixe des orientations et prescriptions => conditions précises d'utilisation des sols





**Inverser le regard :**  
Localiser les enjeux de biodiversité  
PUIS  
identifier les zones de développement potentiel



Légende de la Carte

	Espaces ouverts d'intérêts écologiques forts à préserver
	Espaces naturels boisés à préserver
	Espaces ouverts d'intérêts écologiques moindres
	Espaces bâtis d'intérêt écologique/ enjeux de maîtrise de l'urbanisation

Exemple PLU  
de Bouc-bel-  
Air

# PLU-i

## COMPOSITION DU DOSSIER DE PLU(i)

Le contenu du Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal) est codifié par l'article L151-2 du Code de l'Urbanisme  
Il comprend les éléments ci-contre



### 1/ RAPPORT DE PRESENTATION

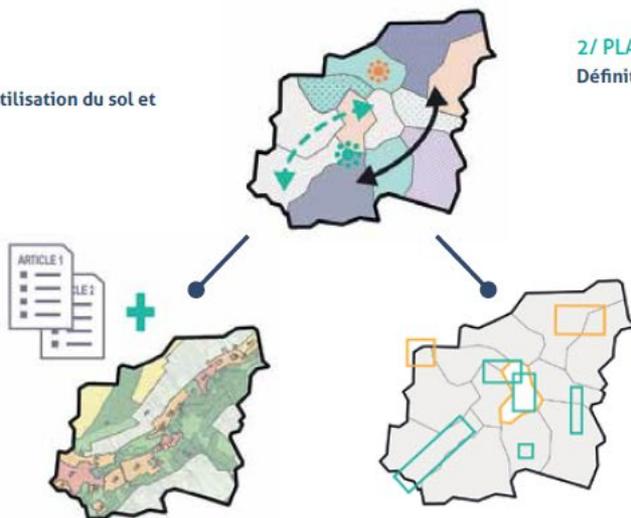
Pose la base de la réflexion sur le projet de territoire, établi au regard des prévisions économiques et démographiques:

- Diagnostic territorial et thématique (habitat, équipements, etc).
- Etat initial de l'Environnement
- Identification des enjeux
- Synthèse prospective
- Justification du projet communal et des choix de dispositions
- Incidences du projet sur l'environnement

### 3/ REGLEMENT & ZONAGE

Décline les règles d'urbanisme déterminant l'utilisation du sol et les possibilités de construction:

- Règles écrites dans le règlement :
  - règles spécifiques par zones (urbaines, agricoles, naturelles)
  - ou dispositions générales
- Règles spatialisées dans les documents graphiques (zonages)



### 2/ PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Définit le projet politique sur le territoire (inter)communal:

- Grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement à suivre sur le long terme (10-15 ans)

### 4/ ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Définit des principes d'aménagement au delà des seuls aspects règlementaires:

- obligatoire pour les ouvertures à l'urbanisation sur des secteurs précis (îlots, quartiers, ...) ou sur des thématiques concernant l'ensemble du territoire

### 5/ ANNEXES

Le PLU s'accompagne d'autres documents:

- Plans des servitudes d'utilité publique
- Périmètres reportés à titre d'information
- Autres documents sans valeur réglementaire (cahiers de bonnes pratiques)



audat.var

AGENCE D'URBANISME  
DE L'AIRE TOULONNAISE ET DU VAR



## PRÉALABLES

En amont du projet de PLU(i) : des démarches permettant de monter en compétence sur les questions de biodiversité

- ▶ Projet territorial de développement durable de type Agenda 21
- ▶ Démarche « Territoire engagé pour la nature »
- ▶ Réalisation d'un Atlas de biodiversité communale (ABC)



Atlas de la Biodiversité Communale





## PRÉALABLES

- ▶ Les **questions** à se poser dès le début de la démarche d'élaboration de PLU ou PLUi :
  - ▶ Quelles **ressources** mobilisables sur mon territoire ?
  - ▶ Qui possède les compétences ? En interne ou Bureau d'études ?
  - ▶ Quel **niveau d'enjeu** sur mon territoire ?
  - ▶ Quelles modalités de **concertation** ?

=> **Quel objectif de connaissance sur la biodiversité ?**

=> **Définir la prestation**



**NON OPPOSABLE**

**PARTIE III : La biodiversité dans le PLU(i) – Hors dispositions opposables .....**



## NON OPPOSABLE

PARTIE III : La biodiversité dans le PLU(i) – Hors dispositions opposables .....

- ▶ Pièces non opposables du PLU/PLUi :
  - ▶ Rapport de présentation
  - ▶ Projet d'aménagement et de développement durables
  - ▶ Annexes

**=> De leur qualité dépendent les choix établis au sein des dispositions opposables**



## NON OPPOSABLE

### PARTIE III : La biodiversité dans le PLU(i) – Hors dispositions opposables .....

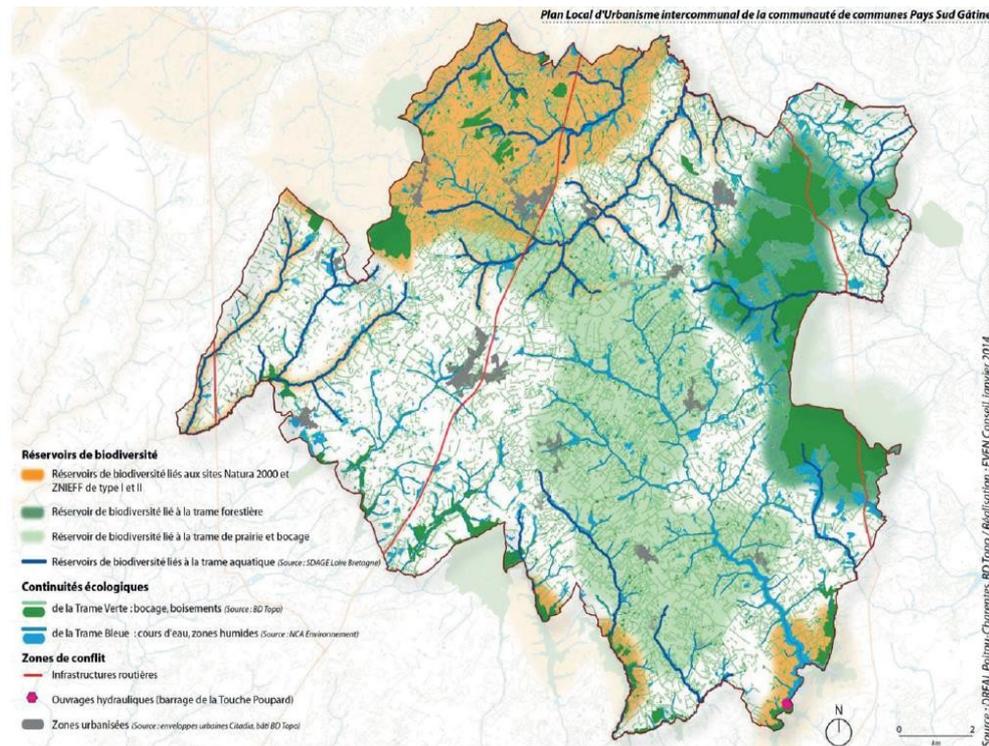
- ▶ Pièces non opposables du PLU/PLUi :
  - ▶ Rapport de présentation
  - ▶ Projet d'aménagement et de développement durables
  - ▶ Annexes



## NON OPPOSABLE

### PARTIE III : La biodiversité dans le PLU(i) – Hors dispositions opposables .....

- ▶ Diagnostic naturaliste dans le RP
- ▶ Synthèse et hiérarchisation des enjeux dans le RP





**NON OPPOSABLE**

PARTIE III : La biodiversité dans le PLU(i) – Hors dispositions opposables .....

► Justification des choix dans le RP = mise en parallèle des enjeux de biodiversité et des projets de territoire

**=> Mesures Eviter/Réduire/Compenser mises en oeuvre**



Eurométropole de Strasbourg : 850 ha de secteurs potentiellement constructibles écartés pour prise en compte d'enjeux environnementaux



Justification du choix retenu et des mesures réglementaires permettant la réduction des incidences



Le PLU(i) ne devrait pas nécessiter la mise en place de ces mesures  
Sauf cas particulier justifié dans le RP (PIG par ex) *Source : BEGEAT*



## NON OPPOSABLE

PARTIE III : La biodiversité dans le PLU(i) – Hors dispositions opposables .....

- ▶ Pièces non opposables du PLU/PLUi :
  - ▶ Rapport de présentation
  - ▶ Projet d'aménagement et de développement durables
  - ▶ Annexes



## NON OPPOSABLE

PARTIE III : La biodiversité dans le PLU(i) – Hors dispositions opposables .....

► La biodiversité : une orientation transversale dans le PADD de Clermont-Ferrand

**ORIENTATION 1**  
RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

**ORIENTATION 4**  
RELATIVE AU PATRIMOINE URBAIN  
ET PAYSAGER

**ORIENTATION 2**  
RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE ET A L'EMPLOI

**ORIENTATION 5**  
RELATIVE AUX RESSOURCES,  
AUX RISQUES ET NUISANCES

**ORIENTATION 7**  
RELATIVE AUX ÉQUIPEMENTS,  
COMMERCES ET SERVICES,  
À L'ESPACE PUBLIC ET AU LIEN SOCIAL

**ORIENTATION 3**  
RELATIVE A LA NATURE EN VILLE ET AUX  
CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

**ORIENTATION 6**  
RELATIVE AUX DÉPLACEMENTS



**NON OPPOSABLE**

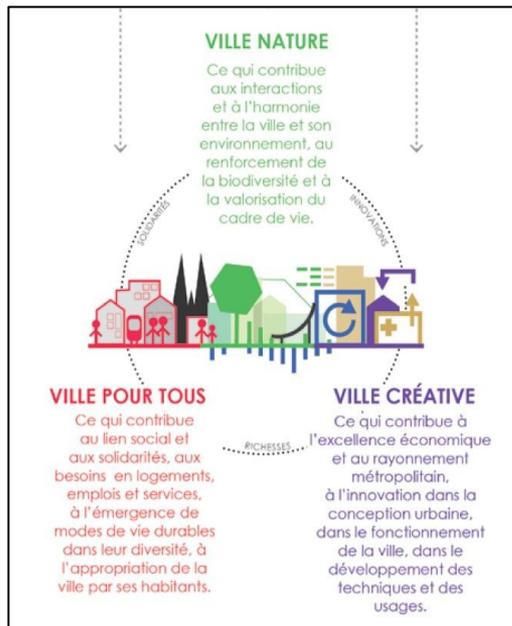
**PARTIE III : La biodiversité dans le PLU(i) – Hors dispositions opposables .....**

► **La biodiversité : une orientation transversale dans le PADD de Clermont-Ferrand**

**ORIENTATION 1**  
RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

**ORIENTATION 2**  
RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET A L'EMPLOI

**ORIENTATION 3**  
RELATIVE A LA NATURE EN VILLE ET AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES



**ORIENTATION 7**  
RELATIVE AUX ÉQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES, À L'ESPACE PUBLIC ET AU LIEN SOCIAL



## OPPOSABLE

PARTIE IV : la traduction des ambitions du territoire dans les dispositions opposables du PLU(i) .....

- ▶ Zonage et règlement écrit associé
- ▶ Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques ou sectorielles

=> Doivent faire **écho** aux pièces non opposables



- ▶ Dispositions opposables :
  - ▶ Zonage : répartit l'ensemble du territoire dans des zonages qui définissent la destination de chaque parcelle :
    - ▶ U (Ud, Ue, Uj...)
    - ▶ AU
    - ▶ N (N, Nco, Np, Nph...)
    - ▶ A (A, Aco, Ap...)

=> Zonage et règlement écrit sont **indissociables**



## ► Outils du règlement graphique

Le code de l'urbanisme offre des outils permettant d'identifier et de protéger des secteurs, des linéaires, des éléments isolés ...

## ► Ex : Zonages « indicés » pour les espaces à enjeux particuliers :

- Aco : Zone Agricole « corridor écologique »
- Ucj: Zone Urbaine « cités jardins »
- Nv : Zone Naturelle  
« viticole »

=> Le règlement de la zone indicée prévoit des dispositions spécifiques

Zonage Le Thor (84)

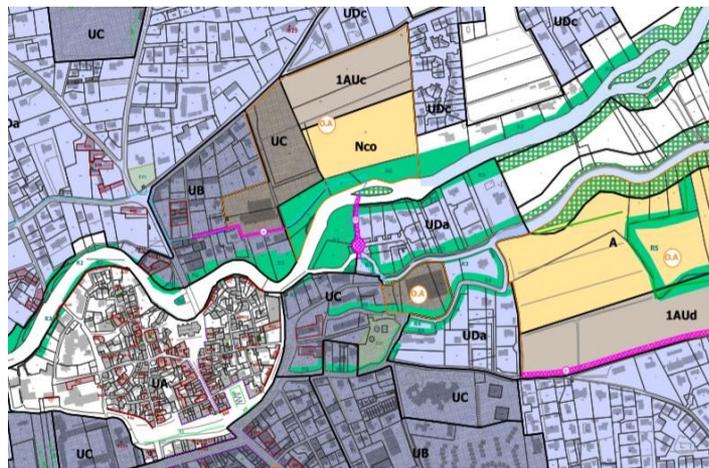




► Outils du règlement graphique  
(suite)

► Ex : Eléments à protéger au titre du  
L151-23 CU

- Pour identifier :
- Zones humides
  - Cabanons
  - Eléments boisés...





- ▶ Outils du règlement graphique (suite)
- ▶ Ex : Eléments à protéger au titre du L151-23 CU





## ► Outils du règlement écrit (suite)

Ex : Surfaces éco-aménageables («CBS») L151-22 CU / Zones U et AU

1 Surfaces imperméables  
0,0

2 Surfaces semi-perméables  
0,3

3 Surfaces semi-ouvertes  
0,5

4 Espaces verts sur dalle I  
0,5

5 Espace verts sur dalle II  
0,7

6 Espaces verts en pleine terre  
1,0

7 Toiture classique  
0,2

8 Mur végétalisé  
0,5

9 Toiture végétalisée  
0,7

1. Revêtement imperméable pour l'air et l'eau, sans végétation (béton, bitume, dallage avec couche de mortier).

2. Revêtement perméable pour l'air et l'eau, sans végétation (klinker, dallage mosaïque, dallage avec couche de gravier/sable).

3. Revêtement perméable pour l'air et l'eau, infiltration d'eau de pluie, avec végétation (dalle de bois, pierres de treillis de peïouse).

4. Espaces verts sur dalles de rez-de-chaussée et garages, souterrains avec une épaisseur de terre végétale inférieure à 80 cm.

5. Espaces verts sans corrélation en pleine terre avec une épaisseur de terre végétale supérieure à 80 cm.

6. Continuité avec la terre naturelle, disponible au développement de la flore et de la faune.

7. Infiltration d'eau de pluie pour enrichir la nappe phréatique, infiltration dans des surfaces plantées.

8. Végétalisation des murs aveugles jusqu'à 10 m.

9. Végétalisation des toitures extensive ou intensive.

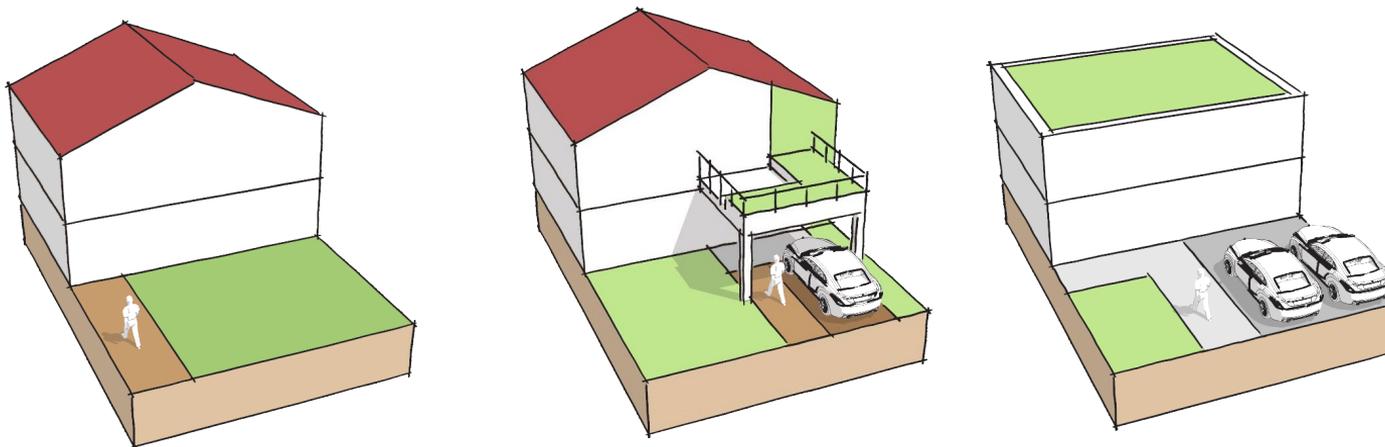
**CBS =**  $\frac{\text{Surface éco-aménagée}}{\text{Surface de la parcelle}}$

Coefficient de biotope par surface (CBS) et surface de Plaine Terre (PLT) minimaux imposés dans la zone UC (hors UGcl)

**CBS du PLU de Clermont-Ferrand**

Outils du règlement écrit (suite)

**Le CBS offre plusieurs possibilités d'aménagements aux pétitionnaires**

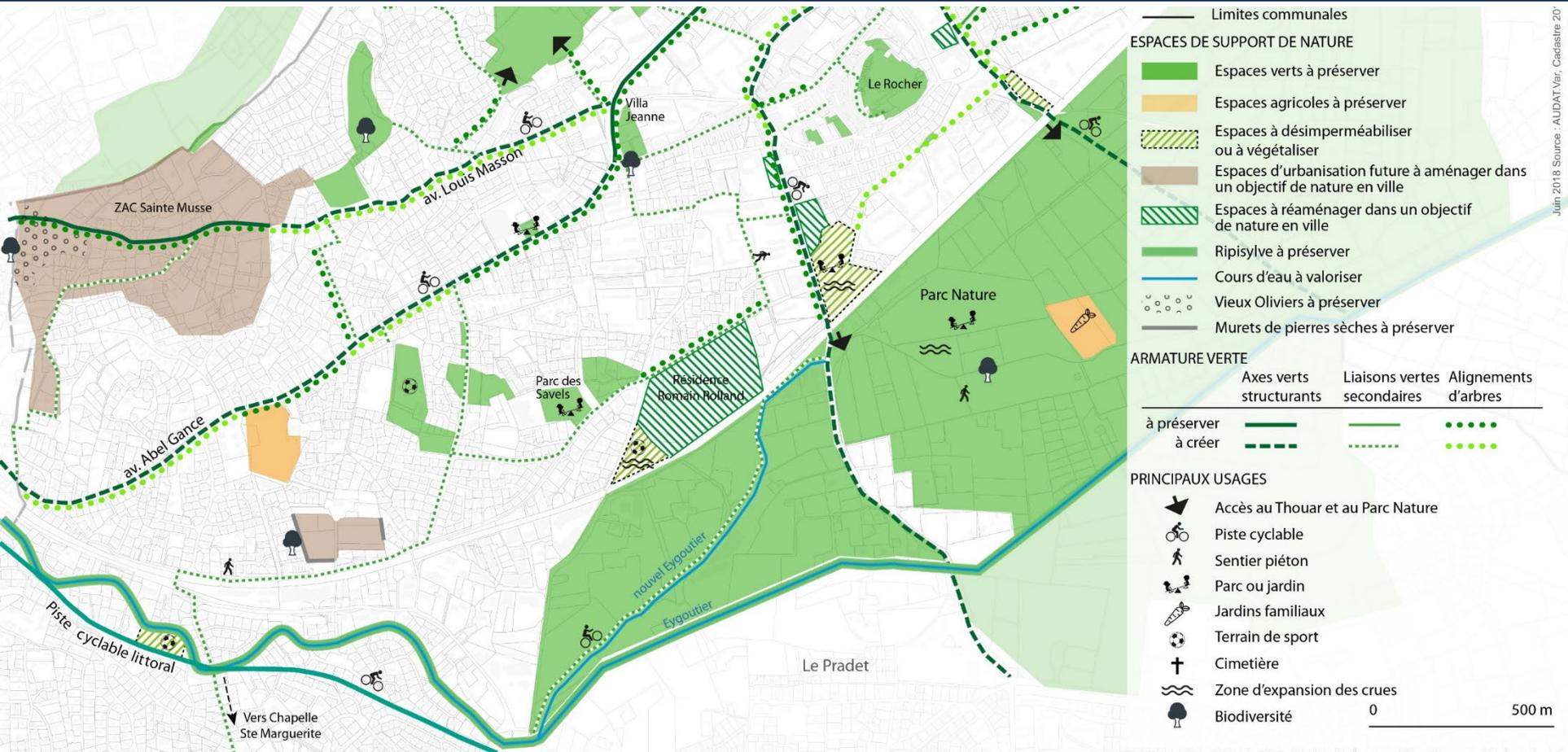


• Source : AURAV



- ▶ Dispositions opposables :
  - ▶ Zonage et règlement écrit associé
  - ▶ Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques ou sectorielles
  
- => Doivent faire **écho** aux pièces non opposables
- => Doivent s'articuler avec le règlement écrit et graphique
  
- ▶ OAP : opposabilité + faible => plus de place à la créativité pour les porteurs de projet

# La biodiversité dans les documents de planification



- Limites communales
- ESPACES DE SUPPORT DE NATURE**
- Espaces verts à préserver
- Espaces agricoles à préserver
- ▨ Espaces à désimperméabiliser ou à végétaliser
- Espaces d'urbanisation future à aménager dans un objectif de nature en ville
- ▨ Espaces à réaménager dans un objectif de nature en ville
- Ripisylve à préserver
- Cours d'eau à valoriser
- Vieux Oliviers à préserver
- Murets de pierres sèches à préserver
- ARMATURE VERTE**
- |             | Axes verts structurants | Liaisons vertes secondaires | Alignements d'arbres |
|-------------|-------------------------|-----------------------------|----------------------|
| à préserver | —                       | —                           | ●●●●                 |
| à créer     | - - -                   | ⋯                           | ●●●●                 |
- PRINCIPAUX USAGES**
- ▼ Accès au Thouar et au Parc Nature
- 🚲 Piste cyclable
- 🚶 Sentier piéton
- 🌳 Parc ou jardin
- 🌱 Jardins familiaux
- ⚽ Terrain de sport
- ✝ Cimetière
- 🌊 Zone d'expansion des crues
- 🌳 Biodiversité



*OAP sectorielle : obligatoire dans les zones AU*

- Pour inciter à des projets d'aménagement qualitatifs



# La biodiversité dans les documents de planification



## Exemples de fiches de végétaux conseillés annexé au PLU



### Liste végétaux conseillés Arbres

#### Arbres d'alignement

Nom latin	Nom français
<i>Acer opalus</i>	Erable à feuilles d'obier
<i>Fraxinus angustifolia</i>	Frêne à feuilles étroites
<i>Fraxinus ornus</i>	Frêne à fleurs
<i>Melia azedarach</i>	Mangoulier
<i>Morus alba</i>	Mûrier blanc
<i>Morus bombycis</i>	Mûrier à feuilles de platane
<i>Morus kagayamae</i>	Mûrier à feuilles de platanes
<i>Morus nigra</i>	Mûrier noir
<i>Ostrya carpinifolia</i>	Charme hooblon
<i>Platanus Platanar</i> «Vallis Clausae»	Platane résistant «Vallis clausae»
<i>Quercus ilex</i>	Chêne vert
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescens
<i>Sophora japonica</i>	Sophora du Japon
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles
<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à grandes feuilles
<i>Tilia tomentosa</i>	Tilleul argenté
<i>Ulmus LUTEUX*</i>	Orme résistant
<i>Zelkova carpinifolia</i>	Orme de Sibérie

#### Arbre de ripisylve (milieu humide)

Nom latin	Nom français
<i>Alnus cordata</i>	Aulne de Corse
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne noir
<i>Alnus serrulata</i>	Aulne lisse
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier
<i>Corylus colurna</i>	Noisetier de Byzance
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc
<i>Populus nigra</i>	Peuplier noir
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
<i>Salix alba</i>	Sauze blanc
<i>Salix babylonica</i>	Sauze pleureur
<i>Salix caprea</i>	Sauze marsault
<i>Salix purpurea</i>	Osier pourpre

#### Arbre à petit et moyen développement\*

Nom latin	Nom français
<i>Acer mansessulanum</i>	Erable de Montpellier
<i>Albizia julibrissin</i>	Albizier
<i>Broussonetia papyrifera</i>	Mûrier à papier
<i>Catalpa bignonioides</i>	Catalpa
<i>Celtis occidentalis</i>	Mûrier de Virginie
<i>Cercis siliquastrum</i>	Arbre de Judée
<i>Cupressus sempervirens 'Stricta'</i>	Cyprés de Provence 'Stricta'
<i>Fraxinus ornus</i>	Frêne à fleurs
<i>Gleditsia trachantia 'Inermis'</i>	Fevier d'Amérique
<i>Laburnum anagyroides</i>	Cytise faux obéïer
<i>Maclura pomifera</i>	Oranger des Oases
<i>Melia azedarach</i>	Mangoulier
<i>Olea europaea 'Cypripinus'</i>	Oliverier pyramidal
<i>Olea europaea 'Little Ollie'</i>	Oliverier 'Little Ollie'
<i>Olea europaea var. sylvestris</i>	Oliverier sauvage
<i>Sophora japonica 'pendula'</i>	Sophora du Japon «pleureur»
<i>Sorbus aria</i>	Alisier blanc
<i>Sorbus domestica</i>	Sorbier d'Amérique

\* hauteur adulte = 15m maximum

Liste de végétaux conseillés, favorisant la flore vasculaire du Vaucluse et privilégiant des essences rustiques (<15°C à minima), résistantes au vent et à la sécheresse (hormis les essences de milieu humide).

Listing élargi disponible dans l'outil «planterlocal84».



### Liste végétaux conseillés Arbuste et petit arbre

#### Arbuste

Nom latin	Nom français
<i>Amelanchier ovata</i>	Amelanchier commun
<i>Anagryis foetida</i>	Anagyris fétide
<i>Anisodonta malvaströides</i>	Anisodonta «Malvaströides»
<i>Arbutus unedo var. rubra</i>	Arbousier var. rubra
<i>Buddleia alternifolia</i>	Buddleia à feuilles étroites
<i>Buddleia crispa</i>	Arbre aux papillons
<i>Buddleia myrsintha</i>	Buddleia à feuilles étroites
<i>Buddleia officinalis</i>	Arbre aux papillons
<i>Buddleia salicifolia</i>	Arbre aux papillons
<i>Bupleurum fruticosum</i>	Bupleur arbusif
<i>Bupleurum gibraltaricum</i>	Bupleur de Gibraltar
<i>Buxus balearica</i>	Buis de Mahon
<i>Caesalpinia gilliesii</i>	Oiseau du Paradis
<i>Callistemon acuminatus</i>	Rince bouteille australien
<i>Callistemon salignus</i>	Rince bouteille à feuilles de saule
<i>Chaioya Aztec Pearl'</i>	Oranger du Mexique 'Aztec Pearl'
<i>Chaioya temasia</i>	Oranger du Mexique
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin
<i>Cotinus coccinea</i>	Arbre à perruque
<i>Cotoneaster lacteus</i>	Cotoneaster laiteux
<i>Elaeagnus umbellata</i>	Châleif
<i>Escallonia sp</i>	Escallonia
<i>Evonymus japonicus</i>	Fusain du Japon
<i>Heptacodium micranoides</i>	Heptacodium
<i>Hibiscus syriacus</i>	Althéa
<i>Hypericum balearicum</i>	Millepertuis des Baléares
<i>Jasminum fruticosum</i>	Jasmin d'été
<i>Juniperus phoenicea</i>	Genévrier de Phénicie
<i>Lavatera alba</i>	Lavandier d'Hyères
<i>Ligustrum japonicum</i>	Troëne du Japon
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troëne commun
<i>Lonicera etrusca</i>	Chèvrefeuille d'Etrurie
<i>Lonicera fragrantissima</i>	Chèvrefeuille d'Hyères
<i>Lonicera slyria</i>	Chèvrefeuille des Baléares
<i>Lonicera syringantha</i>	Chèvrefeuille lilas
<i>Lyrium barbarum</i>	Lyctid commun
<i>Lyrium europaeum</i>	Lyctid
<i>Myrtus communis</i>	Myrte commun
<i>Myrtus communis ssp. Microphylla</i>	Myrte commun Microphylla
<i>Myrtus communis ssp. tarentina</i>	Myrte commun Tarentina
<i>Nandina domestica</i>	Bambou sacré
<i>Ononis spinosa</i>	Bu grande épineuse
<i>Palurus spina-christi</i>	Épine du Christ
<i>Philadelphus coronarius</i>	Séringat
<i>Phillyrea angustifolia</i>	Filaria à feuilles étroites

#### Arbuste moyen\* et petit arbre

Nom latin	Nom français
<i>Arbutus andrachne</i>	Arbre aux fraises
<i>Arbutus unedo</i>	Arbousier
<i>Arbutus x andrachnoides</i>	Arbousier hybride
<i>Arbutus x androsensis</i>	Arbousier hybride
<i>Buxus sempervirens</i>	Buis commun
<i>Chitalpa tashkentensis</i>	Chitalpa de Tashkent
<i>Cornus mas</i>	Cornouiller mâle
<i>Crotaegus monogyna</i>	Aubépine monogyne
<i>Elaeagnus x ebbingei</i>	Châleif
<i>Fremontodendron californica</i>	Fremontia de Californie
<i>Genista aetnensis</i>	Genêt de l'Etna
<i>Hippophae rhamnoides</i>	Argousier
<i>Juniperus communis</i>	Genévrier commun
<i>Juniperus oxycedrus</i>	Genévrier cade
<i>Phillyrea latifolia</i>	Filaria à feuilles larges
<i>Photinia serratifolia</i>	Photinia de Chine
<i>Photinia x fraseri</i>	Photinia hybride
<i>Pistacia atlantica</i>	Pistachier de l'Atlas
<i>Pistacia terebinthus</i>	Pistachier térebinte
<i>Pittosporum truncatum</i>	Pittosporum vigoureux

\* hauteur adulte = 10sq à 12m

Liste de végétaux conseillés, favorisant la flore vasculaire du Vaucluse et privilégiant des essences rustiques (<15°C à minima), résistantes au vent et à la sécheresse. Listing élargi disponible dans l'outil «planterlocal84».

# La biodiversité dans les documents de planification



- ▶ Guide PLU(i) & biodiversité (ARBE PACA)  
Sur demande auprès de l'ARBE ou sur [http://www.territoires-durables-paca.org/environnement/plui-biodiversite-concilier-nature-et-amenagement\\_i3806.html](http://www.territoires-durables-paca.org/environnement/plui-biodiversite-concilier-nature-et-amenagement_i3806.html)
- ▶ 2 Fiches L'eau et les milieux aquatiques dans mon document de planification (ARBE et CAUE 13, CAUE 84, CA13, SABA)

Prochainement sur [arbe-regionsud.org](http://arbe-regionsud.org)



les webinaires

**1 HEURE**

pour comprendre et agir

**LE CONCEPT**

une présentation en direct d'outils et de dispositifs  
sur des sujets d'actualité.

Un jour fixe : 1 mardi par mois de 13:00 à 14:00



**Prochains rendez-vous**



**#10 > 30 novembre** Ma cantine autrement : l'expérience de la Ville de Montpellier »

**#11 > 14 décembre** Lancer sa démarche locale de développement durable

**Merci de votre  
attention et à  
bientôt**

[arbe-regionsud.org](http://arbe-regionsud.org)